

Compte-rendu du Comité de Pilotage Natura 2000 de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay

Le 26 mai 2025 à 10h00, à Lezay.

Participants présents : Nathalie LANZI (Région Nouvelle Aquitaine), Capucine PETRIACQ (Région Nouvelle Aquitaine), Valérie GOERLINGER (Confédération paysanne des Deux-Sèvres), Evelyne BROSSARD (GEREDIS), Eric OUVRARD (DRAAF), Alain DUCROCQ (Mairie de Clussais La Pommeraie), Nelly ALLALI (Groupe Ornithologiques des Deux-Sèvres), Xavier GROLLEAU (Direction Départementale des Territoires 79), Christophe CHAPPET (Mairie de Saint Sauvant et Grand Poitiers Communauté urbaine), Alexandre POUZINEAU (FDC 79), Raymond BUREAU (CDRP 79), Jeanne BIENVENUT (GODS), Odeline FLORENS (GODS).

Participants excusés : Murielle HEURTEBISE-DANIAUD (Mairie d'Exoudun), Maxime GOURRU (DDT86), Paméla CORDIER (SIEDS), Nicolas DUGAS (Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique), Hugo ROUILLON (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre), Justine VIDAL (Conservatoire d'Espaces Naturels), Patrick HENRI (Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres)

Le support de présentation du COPIL est annexé à ce compte-rendu pour plus de détails sur le contenu (graphiques, tableaux).

Déroulé du COPIL :

Introduction

Nathalie Lanzi, élue régionale, introduit le COPIL. Un tour de table est proposé pour que chaque participant-e puisse se présenter.

L'animatrice du site Natura 2000 Odeline Florens présente l'ordre du jour, des rappels concernant le réseau Natura 2000 en Europe, en France et en Nouvelle-Aquitaine et les outils contractuels et réglementaires français. Elle précise que le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres a repris l'animation de 5 zones Natura 2000 depuis juin 2024, à la suite de l'animation du Département des Deux-Sèvres.

Elle propose ensuite une description du site de La Mothe-Saint-Héray-Lezay et de ses enjeux liés à l'Avifaune des Plaines agricoles (Outarde canepetière, Œdicnème criard, Busard cendré, Pie-grièche écorcheur, Busard Saint Martin, Pluvier doré, Bruant ortolan et en priorité tertiaire : Hibou des Marais, Busard des roseaux, Pic noir et Bondrée apivore), avant de rappeler les grandes lignes du Document d'Objectifs.

Nathalie Lanzi demande des précisions pour l'ensemble des personnes présentes sur la fréquence de ces Oiseaux dans la zone et le niveau de connaissances des différents acteurs quant à ces espèces.

Odeline Florens précise qu'il s'agit d'espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire dont l'importance de niveau européen est liée à leur abondance relative sur la zone par rapport à d'autres zonages, dans un contexte global où les populations diminuent, ce qui justifie une responsabilité particulière dans leur conservation. Ces espèces sont connues des professionnels, notamment agricoles mais pas ou peu de l'ensemble des citoyens. Alexandre Pouzineau précise que le Pluvier doré est une espèce non nicheuse mais hivernante sur le secteur et qu'il s'agit d'une espèce chassable.

Suivi des espèces et protection des nichées

Jeanne Bienvenu, chargée de missions ornithologiques, référente du Mellois et du Haut Val de Sèvre présente les suivis d'espèces sur la zone. Les méthodes de recensement de l'Outarde canepetière sont de trois types car elles concernent des zones différentes, entre les places de chant des mâles, les zones de nichées et les rassemblements. A noter que la surface de suivi de fauche a diminué grâce à l'augmentation des recherches et de la détection des femelles par balises GPS (pour les femelles équipées) et par drone thermique. 520 points d'écoute ont été réalisés en 2024 sur la zone lors de l'enquête nationale Outarde (tous les 5 ans).

La prospection des milieux favorables (réalisée tous les 5 ans) montre une diminution du nombre de couples d'Édicnème criard par km², probablement multifactorielle. Le comptage annuel des rassemblements postnuptiaux montre aussi une forte diminution en 2024 (hypothèse d'un déplacement des individus sur d'autres secteurs).

Le nombre de couples de Pie-grièche écorcheur contactés lors des transects (17 parcours à pied de 1.5 à 4 km) est stable, grâce au maintien de bocage.

Le suivi et la protection des couples de Courlis cendré est également réalisé sur cette zone dans le cadre du programme COCONA (Coopération pour la CONservation du COurlis cendré nicheur en Nouvelle-Aquitaine). Cette espèce annexe II bénéficie actuellement d'un moratoire sur la chasse avec un quota zéro prélèvement du fait d'une population en déclin. 16 couples ont été suivis pour 0 jeunes à l'envol sur le Mellois, confirmant les inquiétudes. Le Courlis cendré est suivi depuis les années 2000 avec des mesures de retard de fauche depuis 2016 et de protection de nichées depuis 2019.

Par ailleurs, la participation au réseau de surveillance de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine a mis en lumière la présence de deux nouvelles espèces annexe I sur cette zone Natura 2000 : l'Elanion blanc et le Circaète Jean-le-Blanc (cf. aussi Projet Oiseaux forestiers du Poitou-Charentes).

La protection des nichées est ici centrée sur les Busards et l'Outarde canepetière, avec une forte implication des agriculteurs. Pour cette dernière, une nichée a été protégée et une famille a été repérée hors protection. Pour le Busard cendré, peu de jeunes ont été produits cette année à cause d'une forte prédation (manque d'autres proies) et de la météo défavorable. Tous les jeunes volants l'ont été grâce aux protections de nids, avant les dates de moisson.

Mesures Agro-environnementales et Climatiques

Concernant la contractualisation des Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC), le budget 2024 a été équivalent à celui de 2023 dans un contexte d'étalement des renouvellements depuis le changement de PAC. Le soutien financier de l'Etat est indispensable et important. Face aux objectifs de conservation du PNA Outarde et à la demande, afin de ne pas dépasser le budget possible, il a été nécessaire de prioriser les secteurs à enjeux (184 ha renouvelés ou mis en place en 2024, soit

un total de 1600 ha cumulés). Il est important de noter la corrélation entre l'évolution du nombre de mâles chanteurs d'Outarde et le pourcentage de surface en MAE.

Alexandre Pouzineau interroge l'assemblée sur la pertinence d'étendre les dates de non intervention sur les parcelles en MAEC CIFF (« Outarde ») d'avril à novembre, afin que cela puisse aussi bénéficier au Courlis cendré (en évitant les destructions de nids par fauche). Odeline Florens s'interroge sur l'acceptabilité pour la profession agricole car cela rendrait la mesure encore plus contraignante pour l'accès aux parcelles et pour les travaux agricoles.

Eric Ouvrard explique les niveaux importants de mobilisation budgétaire au niveau de la DRAAF et de la DREAL qui ne permettent raisonnablement pas d'envisager une augmentation de l'enveloppe, avec déjà 2 millions d'euros en 2024 pour l'ensemble du territoire PAEC NA_GODS. Les MAEC accompagnent 5 % des agriculteurs. Avec la participation des Agences de l'Eau, du FEADER et du Ministère de l'Agriculture, 200 millions d'euros ont été mobilisés en Nouvelle Aquitaine. La DREAL a aussi accompagné l'animation des MAEC. Par ailleurs il est rappelé qu'au-delà du 15 mai les agriculteurs disposent d'un « Droit à l'erreur » permettant de corriger les déclarations PAC.

Chartes et Evaluations d'incidence Natura 2000

Odeline Florens mentionne que 4 exploitations agricoles sont engagées en 2024 quant à leurs pratiques par une Charte Natura 2000 pour 444 ha.

Elle rappelle son rôle d'information et de soutien technique possible auprès des porteurs de projets soumis aux évaluations d'incidence Natura 2000 pour mieux cerner l'impact sur les espèces du site. 23 porteurs ont sollicité la rédaction d'une note d'enjeux pour leur projet, parfois suite à l'incitation de la DDT79 de compléter leurs dossiers en se rapprochant de l'animation. Odeline Florens mentionne le cas de travaux chez des particuliers qui bien que de faible surface permettent une information d'habitants du site. Ces demandes devraient être réduites dans le futur avec la mise en place ou le renouvellement de PLU, dans lesquels les enjeux Natura 2000 doivent déjà être intégrés. Alain Ducrocq mentionne notamment le PLUi-H de Mellois en Poitou.

Bilan financier

Au niveau du bilan financier, le budget d'animation Natura 2000, pour les 4 Zones de Protection Spéciale Avifaune de Plaine agricole et l'ensemble des missions, s'élève à 61 485 € pour l'année 2024-2025.

Une autre source possible de financement d'actions du DOCOB est la dotation d'Etat attribuée aux Communes rurales de moins de 10 000 habitants dont une partie du territoire est en aire naturelle protégée, avec des budgets de 3258 € à 22 152 € sur le territoire.

Elle souligne que l'utilisation de ces fonds n'est pas fléchée puisqu'ils sont fondus dans la DGF, mais que leur utilisation pour d'autres objets que les zones naturelles qui permet leur attribution présente un risque pour leur existence future dans un contexte d'économies budgétaires. Il serait ainsi intéressant que les Communes puissent faire un retour sur leur utilisation en faveur de Natura 2000 et / ou de la Biodiversité afin de préparer un argumentaire de défense de ce budget et mettre en valeur l'action des Communes. Capucine Petriacq mentionne l'existence d'un Guide pratique des élus Natura 2000 édité par la Mission inter-réseaux de la Région et précise qu'un courrier a été adressé cette

année aux Communes en ayant bénéficié. Odeline Florens montre le programme d'actions du DOCOB qui peut servir de pistes pour les Communes ou les structures actrices du territoire.

Proposition de modification de la Fiche-action n°5 du DOCOB

La modification proposée a pour objet d'introduire la notion de boisements autochtones dans cette fiche, initialement rédigée autour de la problématique des haies, afin d'élargir le type de projet qui pourrait répondre aux AAP de la Région. Cela suppose l'ajout d'un type de pression, d'un type de milieu et d'une modalité de gestion. Il est aussi nécessaire de mettre à jour les coûts pour la création de haie et la restauration de zone de boisements autochtones, et de raisonner en surface pas forcément linéaire.

Christophe Chappet s'interroge sur l'ouverture de possibilités dans cette fiche-action avec le risque de créer une demande supplémentaire de financement. Odeline Florens explique que cela ouvre juste la possibilité pour ce type de projet de postuler aux Contrats N2000 mais sans garantie de financement. L'idée est de permettre des projets autres que des MAEC car il y a peu de candidats sur le territoire. Capucine Petriacq rappelle les règles des Appels à Projets, dont les prochains (2026) seront publiés à l'automne 2025.

Le COPIL approuve la modification de la Fiche-action n°5.

Perspectives 2025-2027

Pour les perspectives 2025-2027, il est envisagé de créer une plaquette de présentation de la ZPS. En 2025-2026, le suivi des Oiseaux hivernants (tous les 4 ans) va être réalisé grâce à l'AAP suivi ouvert fin 2024 pour 2025. Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres a postulé pour le marché d'animation 2025-2027 des 4 ZPS « Avifaune de Plaine » et de la ZSC du Massif forestier de Chizé-Aulnay et a été retenu.

Questions et échanges :

- Y a-t-il une règle pour le photovoltaïque et l'agrivoltaïsme en zone Natura 2000 ?

Odeline Florens explique qu'il n'y a pas de généralités ; les porteurs de projets sont soumis à évaluation d'incidence Natura 2000, selon la taille et la puissance du projet. Il n'y a pas eu de demande sur la zone pour cette tranche 2024-2025, en dehors de toitures PV. Xavier Grolleau précise que les porteurs de projets sont reçus en réunions de précadrage. Valérie Goerlinger souligne que les démarches pour l'agrivoltaïsme diffèrent d'un Département à l'autre mais que les porteurs sont vus en CDPENAF.

- Est-il possible de faire appel au Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres pour des animations en lien avec la Biodiversité ?

Oui cela est possible, ainsi qu'aux autres associations actrices du territoire.

- Quels sont les acteurs à contacter pour le choix des essences en cas de plantation de haies ?

Sur le secteur, il est possible de contacter Prom'Haies Nouvelle Aquitaine. Plusieurs structures travaillent en s'appuyant sur le label Végétal local de l'OFB.

Conclusion

Nelly Allali, administratrice du GODS, témoigne de l'engagement des bénévoles de l'association dans les actions sur les ZPS.

Nathalie Lanzi, élue régionale, remercie les participants.



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Espace associatif Langevin Wallon
48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort
05 49 09 24 49
contact@ornitho79.org
www.ornitho79.org

OBSERVER, CONNAÎTRE ET PROTÉGER LES OISEAUX SAUVAGES

